



## SBFT : ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE LE MERCREDI 11 AVRIL 2018 : PROPOSITION D'UN DIVIDENDE 0,650 DT/ACTION

Le Conseil d'Administration, réuni le 6 mars 2018, a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le mercredi 11 avril 2018 à 9 H.00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise – Les Berges du Lac - TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- 2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;
- 3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- 5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation des résultats ;
- 7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- 8/ Renouvellement des Membres du Comité d'Audit ;
- 9/ Rémunérations des membres du Conseil d'Administration ;
- 10/ Rémunérations des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;
- 11/ Information des actionnaires de la société sur un franchissement de seuil ;
- 12/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2017 ;
- 13/ Approbation des états financiers consolidés ;
- 14/ Pouvoirs à donner ;
- 15 / Questions diverses.

Au cours de cette assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de 0 D,650 par action.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS.

Le Conseil d'Administration a également décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire à la même date à 9 H.30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de 132.000.000 à 165.000.000 de dinars par incorporation de réserves ; - Modification de l'article 6 des statuts ;
- Pouvoirs à donner.

Les documents de l'assemblée générale extraordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au 5, Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS.

Source : tustex